



EXERCICE D'EVACUATION

Objectif global de la formation :

Sensibiliser vos guide-files et serre-files ainsi que l'ensemble de votre personnel au déclenchement d'une alarme incendie et à la mise en place de l'évacuation, en attendant les secours.

Contenu pédagogique pour atteindre ces objectifs :

- **PARTIE THEORIQUE :**

Rappel des consignes de sécurité incendie de votre entreprise, rôle de chacun, mise en place d'un scénario.

- **PARTIE PRATIQUE :**

Visite et reconnaissance des différents cheminements jusqu'au point de rassemblement, issues de secours, alarme, alerte, coupure des énergies. Déclenchement de l'alarme incendie et mise en place de l'exercice d'évacuation, de la fumée peut être mise en place ainsi que quelques pièges (une personne oubliée, un blessé, une personne à mobilité réduite etc...) à l'issue une réunion récapitulative du déroulement de l'exercice d'évacuation aura lieu de façon à avoir le ressenti de votre personnel. Des gilets et brassards d'évacuation peuvent vous être fournis.

Validation :

Délivrance d'une attestation d'exercice d'évacuation. Le Registre de sécurité sera rempli par notre formateur.

Nombre de stagiaires : votre personnel

Durée: 2h environ.

Textes de références :

Article R 4227-28 du Code du Travail, précise que « *l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs* ».

Article R 4227-29 : *Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement. »*

Article R 4227-38 : *«La consigne de sécurité indique (...) le devoir pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours(...)*

Article R 4227-39 : *« Le registre incendie (...) comporte les informations(...) et les dates des essais périodiques (évacuation et extincteurs) qui doivent être réalisés tous les six mois. »*